

Action disciplinaire

Ex A. T.
Ex Chef
Ex Comptable
BO/C.A.C.
Ex Intéressé

Le nommé MURASANDONYI

Fonction Sous-chef

est puni de 8 jours suppression salaire

Motif N'avoir pas donné suite à la lettre
87/MOI.3 du 20 décembre 1954.



Ruhengeri, le 18 février 1955.-
A.T. ~~Chief~~

4